



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 10 - Contre : 1 - Abstention : 3
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	28 NOV. 2025	28 NOV. 2025	DÉLIB-2025-080

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Domaine & patrimoine - Examen de la demande d'achat de la parcelle cadastrée 0596 section B en partie au profit de Monsieur Julien ROCAGEL, sis 19 rue des Prades - Faverolles, commune de PIERREFORT.

VU le courrier en date 25 septembre 2025 de Monsieur Julien ROCAGEL demandant si la parcelle B0596 était disponible à la vente ;

VU l'avis défavorable rendu par le Bureau exécutif lors de sa réunion en date du 7 octobre 2025 ;

VU le courrier en date du 6 novembre 2025 relatif à l'acquisition de la parcelle B0596 en partie ;

CONSIDÉRANT que « dans un souci de conciliation », Monsieur Julien ROCAGEL propose de n'acquérir qu'une partie de la parcelle B0596 - sise Faverolles de PIERREFORT ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Julien ROCAGEL fonde sa demande sur le fait qu'en égard au développement de son entreprise (aujourd'hui une vingtaine de salariés), il souhaite créer un parking « afin d'éviter toute gêne à la circulation et de garantir la sécurité aux abords de [ses] locaux. ».

INDIQUANT qu'il fait valoir également de l'intérêt économique local du fait du développement de son entreprise.

CONSIDÉRANT enfin qu'il propose la prise en charge de tous les frais afférents à cette aliénation du domaine privé de la commune (géomètre, notaire, ...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * CONFIRME que la parcelle cadastrée n°0596 section B n'est pas disponible à la vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.



Sd/SN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025



Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	28 NOV. 2025	28 NOV. 2025	DÉLIB-2025-081

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Projet de transformation & modernisation du Gîte de groupe « Grange Salat » - Renouvellement de la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'année 2026.

VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ;

VU les articles L 2334-32 et suivants du C.G.C.T. ;

VU l'appel à projet commun pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) - Année 2026 ;

VU la délibération n°D2024-076 en date du 26 novembre 2024 relative à la présentation du présent projet au titre de la D.E.T.R 2025 ;

RAPPELANT le projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2024-029 en date du 9 avril 2024 relative au débat sur l'avenir du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2024-061 en date du 25 juin 2024 relative au lancement de l'étude de transformation et de modernisation du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2025-075 en date du 30 septembre 2025 relative au lancement du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » ;

RAPPELANT qu'après consultation, la SCP ALLÈGRE-ESCHALIER a été désignée comme maître d'œuvre ;

VU les esquisses et l'estimatif financier prévisionnel des travaux ;

EXPOSANT que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 178.600,00€ HT, soit 214.320,00€ TTC, et qu'elle est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) ;





CONSIDÉRANT que le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	Montants H.T.		Montants sur le H.T.
Travaux	160 700,00€	D.E.T.R. (40.00%)	71 440,00€
Maîtrise d'œuvre	14 400,00€	Autofinancement	107 160,00€
Bureau de contrôle	2 000,00€	(60.00%)	
SPS	1 500,00€		
Montant total HT	178 600,00€	Montant total HT	178 600,00€
T.V.A.	35 720,00€		
Montant total T.T.C.	214 320,00€		

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet :

- 1^{er} trimestre 2026 : consultation des entreprises,
 - 2nd semestre 2026 : début de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **ADOpte** le plan de financement proposé ci-dessus pour le projet de transformation et de rénovation du gîte de groupe communal ;
 - × **AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2026 pour ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-082

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Projet de transformation & modernisation du Gîte de groupe « Grange Salat » - Confirmation de la demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région.

VU la délibération n°D2024-090 en date du 10 décembre 2024 relative à la présentation du présent projet au titre du Contrat Région ;

RAPPELANT le projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2024-029 en date du 9 avril 2024 relative au débat sur l'avenir du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2024-061 en date du 25 juin 2024 relative au lancement de l'étude de transformation et de modernisation du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2025-075 en date du 30 septembre 2025 relative au lancement du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » ;

RAPPELANT qu'après consultation, la SCP ALLÈGRE-ESCHALIER a été désignée comme maître d'œuvre ;

VU les esquisses et l'estimatif financier prévisionnel des travaux ;

EXPOSANT que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 200.000,00€ HT, soit 240.000,00€ TTC, et qu'elle est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Contrat Région ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montants H.T.		Montants sur le H.T.
Travaux	160 700,00€	Contrat Région (20%)	40 000,00€
Maîtrise d'œuvre	14 400,00€	D.E.T.R. 2026 (40% sans la partie mobilier et aménagements extérieurs)	71 440,00€
Bureau de contrôle	2 000,00€		
SPS	1 500,00€		
Mobilier et aménagement des extérieurs	21 400,00€	Autofinancement	88 560,00€
Montant total HT	200 000,00€	Montant total HT	200 000,00€
T.V.A.	40 000,00€		
Montant total T.T.C.	240 000,00€		





CONSIDÉRANT l'échéancier du projet :

- 1^{er} trimestre 2026 : consultation des entreprises,
- 2nd semestre 2026 : début de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✗ ADOPTE le plan de financement proposé ci-dessus pour le projet de transformation et de rénovation du gîte de groupe communal ;
- ✗ AUTORISE Monsieur le Maire à confirmer le dossier de demande de subvention au titre du *Contrat Région* auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.



S. Salson



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-083

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Projet de transformation & modernisation du Gîte de groupe « Grange Salat » - Demande d'inscription au Projet de territoire de SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ.

VU la délibération n°D2025-075 en date du 30 septembre 2025 relative au lancement du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » ;

RAPPELANT le projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » ;

ÉNONÇANT qu'il s'agit d'aménager ce lieu afin de le rendre plus polyvalent et de multiplier les publics cibles.

CONSIDÉRANT que le projet est donc de séparer le bâtiment en deux :

- le gîte sur le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage avec capacité d'accueil inférieure à 15 personnes,
- et la création de chambres pour les personnes itinérantes des différents GR ou boucles cyclo-touristiques qui traversent la commune sur le 2nd étage.

VU la délibération n°D2024-029 en date du 9 avril 2024 relative au débat sur l'avenir du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2024-061 en date du 25 juin 2024 relative au lancement de l'étude de transformation et de modernisation du gîte de groupe communal ;

VU la délibération n°D2025-075 en date du 30 septembre 2025 relative au lancement du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » ;

RAPPELANT qu'après consultation, la SCP ALLÈGRE-ESCHALIER a été désignée comme maître d'œuvre ;

VU les esquisses et l'estimatif financier prévisionnel des travaux ;

EXPOSANT que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 200.000,00€ HT, soit 240.000,00€ TTC ;





CONSIDÉRANT que le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montants H.T.		Montants sur le H.T.
Travaux	160 700,00€	Projet de territoire SFC	48 560,00€
Maîtrise d'œuvre	14 400,00€	D.E.T.R. 2026	71 440,00€
Bureau de contrôle	2 000,00€	(Sollicitation)	
SPS	1 500,00€	Contrat Région	40 000,00€
Mobilier et aménagement des extérieurs	21 400,00€	(sollicitation)	
		Autofinancement	40 000,00€
Montant total HT	200 000,00€	Montant total HT	200 000,00€
T.V.A.	40 000,00€		
Montant total T.T.C.	240 000,00€		

CONSIDÉRANT l'échéancier du projet :

- 1^{er} trimestre 2026 : consultation des entreprises,
- 2nd semestre 2026 : début de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * ADOpte le plan de financement proposé ci-dessus pour le projet de transformation et de rénovation du gîte de groupe communal ;
- * AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Madame la Présidente de SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ pour son inscription au projet de territoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.



SM



REPUBLICHE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	20 NOV. 2025	20 NOV. 2025	DÉLIB-2025-084

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Projet de transformation & modernisation du Gîte de groupe « Grange Salat » - Autorisation de Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché.

VU la délibération n°D2025-075 en date du 30 septembre 2025 relative au lancement du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » :

RAPPELANT le projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » :

ÉNONÇANT qu'il s'agit d'aménager ce lieu afin de le rendre plus polyvalent et de multiplier les publics cibles.

CONSIDÉRANT que le projet est donc de séparer le bâtiment en deux :

- le gîte sur le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage avec capacité d'accueil inférieure à 15 personnes,
- et la création de chambres pour les personnes itinérantes des différents GR ou boucles cyclo-touristiques qui traversent la commune sur le 2nd étage.

CONSIDÉRANT que le marché public de travaux sera allotи de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Démolition - Plâtrerie | 5. Sols souples |
| 2. Menuiseries intérieures | 6. Électricité - VMC - Chauffage électrique |
| 3. Carrelage | 7. Plomberie - Sanitaire |
| 4. Peinture | 8. Agencement cuisine |

INDIQUANT que le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre, la SCP ALLÈGRE-ESCHALIER, à 160 700.00€ HT.

PRÉCISANT que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

VU l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut charger le maire de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

The seal of the Mairie de Pierrefort, featuring a blue circular emblem with a sun, a castle, and a river, surrounded by the text 'MAIRIE DE PIERREFORT' and 'REpublique FRANçaise - DÉPARTEMENT DU CANTAL'. Below the emblem, it says '15 (Cantal)'.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de transformation et de modernisation du gîte de groupe « Grange Salat » et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- * AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R.P." followed by a stylized surname.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Salson".



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 <i>Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-085

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Emploi-Personnel - Crédit d'un poste d'agent de service polyvalent en milieu scolaire en vue de diminuer le temps de travail d'un agent titulaire.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

INFORMANT l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT également que pour diminuer le temps de travail d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, il convient de créer un nouveau poste avec la possibilité, par la suite, après consultation du Comité Social Territorial, de supprimer le poste resté vacant ;

VU la convention en date du 7 février 2018 et son avenant approuvé par délibération en date du 23 février 2022 relative à la mise à disposition de personnel communal auprès de Saint-Flour Communauté ;

VU courrier en date du 17 octobre 2025 - reçu le 10 novembre 2025 - de Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté relatif à la résiliation de convention de mise à disposition de personnel ;

RAPPELANT que l'entretien des locaux de la médiathèque et de l'office culturel communautaires est effectué à raison de 4h00 hebdomadaires par deux agents du service scolaire - périscolaire de la Commune (l'une pour 3h00 et l'autre pour 1h00) ;

CONSIDÉRANT la demande de résiliation de la convention susvisée au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'agent effectuant les 3h00 de ménage hebdomadaires de baisser son temps de travail en conséquence ;

PROPOSANT dès lors, la création d'un poste d'agent de service polyvalent en milieu scolaire dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet, soit à 18h30 hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- x CRÉE un emploi d'agent de services polyvalent en milieu scolaire dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non-complet, soit à 18h30 hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} janvier 2026 ;





* MODIFIE et ADOpte le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2026 de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique territorial

✓ Ancien effectif : 5

✓ Nouvel effectif : 6

* CONFIRME l'inscription au budget des crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.





REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-086

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Règlement de la garderie périscolaire - Adoption des modifications.

VU la convention en date du 7 février 2018 et son avenant approuvé par délibération en date du 23 février 2022 relative à la mise à disposition de personnel communal auprès de Saint-Flour Communauté ;

VU courrier en date du 17 octobre 2025 - reçu le 10 novembre 2025 - de Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté relatif à la résiliation de convention de mise à disposition de personnel ;

RAPPELANT que l'entretien des locaux de la médiathèque et de l'office culturel communautaires est effectué à raison de 4h00 hebdomadaires par deux agents du service scolaire - périscolaire de la Commune (l'une pour 3h00 et l'autre pour 1h00) ;

CONSIDÉRANT la demande de résiliation de la convention susvisée au 31 décembre 2025 ;

PROPOSANT dès lors de modifier l'article 11 du règlement intérieur de la garderie Horaires et réservations :

« La garderie périscolaire est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

○ Le matin de 7h15 7h00 à 8h20,

○ L'après-midi de 16h00 à 18h00.

À partir du CP et jusqu'au CM, sur la base du volontariat, les enfants peuvent accéder à un espace de tranquillité encadré de 16h10 à 17h15. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

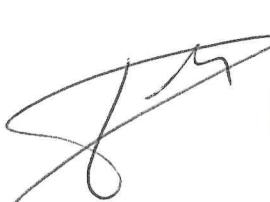
- * MODIFIE tel qu'énoncé l'article 11 du règlement de la garderie périscolaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-087

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Emploi-Personnel - Ouverture d'un emploi permanent pour le poste de gestionnaire titulaire de l'Agence Postale Communale.

RAPPELANT que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

VU la délibération D2023-04 en date du 31 janvier 2023 créant un emploi permanent pour l'accueil et la gestion de l'agence postale communale ;

CONSIDÉRANT que l'agent en poste depuis le 1^{er} juin 2023 voit son contrat arriver à terme au 31 janvier 2026 ;

EXPOSANT qu'il est donc nécessaire de recréer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Missions principales : Services postaux

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers de l'agence et le conseil en matière d'envois postaux ;
- Affranchir les lettres et colis ordinaires ;
- Assurer la vente de divers produits (timbres, enveloppes Prêt-à-Poster, colis) ;
- Traiter les dépôts d'objets y compris recommandés ;
- Permettre le retrait des lettres et colis et le dépôt des procurations courrier ;
- Mettre en place les services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition ;
- Assurer le conseil aux usagers ;
- Assurer l'ouverture et la fermeture de l'agence ;
- Gérer et entretenir les espaces d'accueil et d'équipements ;
- Afficher des informations ;
- Recevoir, mettre à jour les conditions générales de vente et les tarifs ;
- Ranger les fournitures livrées ;

Missions complémentaires : Services financiers et prestations associées

- Effectuer des retraits et versements d'espèces de dépannage pour les clients de la Banque Postale.
- Transmettre au bureau de poste pour traitement direct certains documents selon les règles en vigueur.

Gérer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'agence postale communale.

PROPOSANT dès lors, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent de gestionnaire titulaire de l'agence postale communale relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 14.45h/35e.





DEMANDANT l'autorisation à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 3°.

CONSIDÉRANT que dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que le contrat sera de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 et que la rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 401, majoré 376, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités en vigueur au sein de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **CRÉE** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de gestionnaire titulaire de l'agence postale communale à temps non complet à raison de 14.45h/35e, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- × **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans avec une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 401, majoré 376, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités en vigueur au sein de la Collectivité.
- × **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "René Pélissier".



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Élodie Salson".



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 <i>Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-088

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Emploi-Personnel - Ouverture d'un emploi permanent pour le poste de gestionnaire suppléant(e) de l'Agence Postale Communale.

RAPPELANT que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

VU la délibération D2023-04 en date du 31 janvier 2023 créant un emploi permanent pour l'accueil et la gestion de l'agence postale communale ;

CONSIDÉRANT que le départ en retraite de la gestionnaire suppléante actuelle à compter du 1^{er} janvier 2026 et la nécessité de la remplacer ;

EXPOSANT qu'il est donc nécessaire de recréer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Missions principales : Services postaux

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers de l'agence et le conseil en matière d'envois postaux ;
- Affranchir les lettres et colis ordinaires ;
- Assurer la vente de divers produits (timbres, enveloppes Prêt-à-Poster, colis) ;
- Traiter les dépôts d'objets y compris recommandés ;
- Permettre le retrait des lettres et colis et le dépôt des procurations courrier ;
- Mettre en place les services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition ;
- Assurer le conseil aux usagers ;
- Assurer l'ouverture et la fermeture de l'agence ;
- Gérer et entretenir les espaces d'accueil et d'équipements ;
- Afficher des informations ;
- Recevoir, mettre à jour les conditions générales de vente et les tarifs ;
- Ranger les fournitures livrées ;

Missions complémentaires : Services financiers et prestations associées

- Effectuer des retraits et versements d'espèces de dépannage pour les clients de la Banque Postale.
- Transmettre au bureau de poste pour traitement direct certains documents selon les règles en vigueur

Gérer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'agence postale communale.





PROPOSANT dès lors, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent de gestionnaire suppléant de l'agence postale communale relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 5.5h/35e.

DEMANDANT l'autorisation à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 3°.

CONSIDÉRANT que dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que le contrat sera de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 et que la rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 401, majoré 376, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités en vigueur au sein de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **CRÉE** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de gestionnaire suppléant de l'agence postale communale à temps non complet à raison de 5.5h/35e, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- × **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans avec une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 401, majoré 376, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités en vigueur au sein de la Collectivité.
- × **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.



SdM



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-089

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Protection sociale des agents - Risque santé - Proposition d'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG15.

VU le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L 827-7 et L 827-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU les avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2025 et du 2 septembre 2025,

VU la délibération n°D2025-018 en date du 15 avril 2025 par laquelle la commune de PIERREFORT mandate le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal pour la mise en concurrence et la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale des agents - Risque santé ;

VU l'avis favorable du Bureau exécutif lors de sa réunion en date du 7 octobre 2025 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 6 novembre 2025 favorable à l'adhésion à la convention de participation pour la protection sociale des agents de la Commune de PIERREFORT (garantie santé/mutuelle),

VU la délibération du Centre de Gestion du Cantal n° 2025-12 en date du 4 septembre 2025 portant sur la signature d'une convention de participation pour la protection sociale des agents du département (garantie santé) entre le Président du C.D.G. 15 et la société MNT (4 rue d'Athènes - 75009 PARIS) pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031,

CONSIDÉRANT la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la Collectivité en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion à la convention susvisée,

CONSIDÉRANT les garanties proposées par la MNT en suivant et calculées au regard du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (assiette de prime) de l'année N en cours :





	Formule Basique	Formule Essentielle	Formule renforcée
Actif isolé	0.99%	1.48%	1.93%
Actif-duo (couple ou adulte+enfant)	1.79%	2.71%	3.54%
Actif Famille (plus de 2 personnes)	2.51%	3.62%	5.05%
Retraité	1.79%	2.69%	3.50%
Retraité enfant	0.55%	0.87%	1.10%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **ADHÈRE** à la convention de participation pour le risque santé,
- × **ATTRIBUE** une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé,
- × **DIT** que les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom,
- × **FIXE** cette participation mensuelle à 15 euros brut par agent,
- × **PRÉCISE** que la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation,
- × **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte en déroulant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-090

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Etaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Protection sociale des agents - Risque prévoyance - Proposition de mandatement du CDG15 pour la mise en concurrence et la mise en place d'une convention de participation.

VU les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du comité social territorial du 02 septembre 2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

CONSIDÉRANT l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du Cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × **S'ENGAGE** à nouveau dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque prévoyance.
- × **MANDATE** le Centre De Gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance.
- × **S'ENGAGE** à communiquer au centre de gestion du Cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée.





* PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre De Gestion du Cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le Centre De Gestion du Cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

René PÉLISSIER, Maire.

Pour expédition conforme,
Élodie SALSON, Secrétaire.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	20 NOV. 2025	20 NOV. 2025	DÉLIB-2025-091

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget principal exercice 2025 - Approbation de la Décision budgétaire Modificative n°DM_BP2025-03.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°D2025-030 en date du 15 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du budget principal ;

VU la délibération n°D2025-066 en date du 18 juin 2025 relative à l'approbation de la DM_BP2025-01 ;

VU la délibération n°D2025-077 en date du 30 septembre 2025 relative à l'approbation de la DM_BP2025-02 ;

VU le rapport de la Commission des finances réunies le 4 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre une Décision budgétaire Modificative rectifiant le budget primitif ;

PROPOSANT dès lors la Décision budgétaire Modificative du Budget principal pour l'exercice 2025 suivante :

DM_BP2025-03_25/11/2025			Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
60622	Carburants		- 3 750,00 €	
65311	Indemnités de fonction		- 5 000,00 €	
65736211	Subvention BA Gîte		5 000,00 €	
6615	Intérêts comptes courants		3 500,00 €	
6688	autres frais bancaires		250,00 €	
			- €	- €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × ADOPTE la Décision budgétaire Modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire

Élodie SALSON, Secrétaire.





REPUBLIC FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-092

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Gîte de groupe exercice 2025 - Approbation de la Décision budgétaire Modificative n°DM_Gîte2025-01.

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°D2025-044 en date du 15 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du budget annexe Gîte de groupe ;

VU le rapport de la Commission des finances réunies le 4 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre une Décision budgétaire Modificative rectifiant le budget annexe Gîte de groupe ;

PROPOSANT dès lors la Décision budgétaire Modificative du Budget annexe Gîte de groupe pour l'exercice 2025 suivante :

		DM_Gîte2025-01_25/11/2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
706888	Produit des séjours		- 5 000,00 €	
74741	Participation BP		5 000,00 €	
			- €	- €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * ADOPTÉ la Décision budgétaire Modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.





REPUBLICHE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CANTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
14	12	2	14 <i>Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
20/11/2025	23 NOV. 2025	23 NOV. 2025	DÉLIB-2025-093

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René PÉLISSIER, Maire.

Étaient présents : René PÉLISSIER, Maire ; Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Pierre POIGNET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT, Daniel SALESSE, Élodie SALSON et Jacky VIDAL formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes et représentées :

Marlène JOUVE qui a donné pouvoir à Mylène DELCHER pour voter en son nom ;
Claudie PEZET qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Élodie SALSON.

Objet : Budget annexe Eau & assainissement exercice 2025 - Approbation de la Décision budgétaire Modificative n°DM_E&A2025-02.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération n°D2025-043 en date du 15 avril 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du budget annexe Eau & assainissement ;

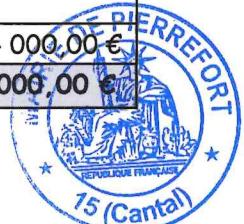
VU la délibération n°D2025-078 en date du 30 septembre 2025 relative à l'approbation de la DM_E&A2025-01 ;

VU le rapport de la Commission des finances réunies le 4 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre une Décision budgétaire Modificative rectifiant le budget annexe Eau & assainissement ;

PROPOSANT dès lors la Décision budgétaire Modificative du Budget annexe Eau & assainissement pour l'exercice 2025 suivante :

		DM_BA.E&A2025-02_25/11/2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
66111		Intérêts des emprunts	3 000,00 €	
673		Titres annulés	5 380,00 €	
6817		Dépréciation actifs circulants	- 6 670,00 €	
022		Dépenses imprévues	1 280,00 €	
7817		Dépréciation actifs circulants		6 990,00 €
023		Virement à la section d'investissement	4 000,00 €	
			6 990,00 €	6 990,00 €
Section d'investissement				
1641		Capital des emprunts	4 000,00 €	
021		Virement de la section de fonctionnement		4 000,00 €
			4 000,00 €	4 000,00 €





Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* ADOpte la Décision budgétaire Modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

René PÉLISSIER, Maire.

Élodie SALSON, Secrétaire.



S/El

